

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL
A VOCATION MULTIPLE
JEUNESSE FAMILLES
DES BAUGES**

Procès-verbal du Conseil Syndical du SIVOM « Jeunesse Familles des Bauges »

Le Châtelard

Séance publique du lundi 11 septembre 2023 – 19h

Présents : Pascal GINOLLIN, Christian GOGNY, Didier CAMPILLO, Bruno LEJEAU, Vincent BOULNOIS, Marie PERRIER, André VINCENT, Damien REGAIRAZ, Gérard MERLIN, Caroline FABRE, Marine PERIER (donne pouvoir à Damien REGAIRAZ jusqu'à son arrivée à 19h35)

Absent excusé : Jean-Pierre FRESSOZ

Absents : Dominique PETTELOT, Dominique RUTER

1) Désignation d'un secrétaire de séance :

Didier CAMPILLO est désigné secrétaire de séance par le conseil syndical.

2) Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil syndical du 24 juillet 2023

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3) Convention avec le Département et les Amis des Bauges pour le renouvellement du Contrat Territorial Jeunesse 2023-2027

M. le Président a présenté en séance à l'assemblée le contenu du projet de convention entre le Département de la Savoie et les Amis des Bauges, dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse (CTJ) pour la période 2023-2027.

Cette convention encadre le versement d'une subvention annuelle du Département de la Savoie aux Amis des Bauges pour un montant de 29 400 € dont le but est de subvenir aux besoins et de développer la politique jeunesse du territoire du cœur des Bauges pour les 0-25 ans.

Gérard MERLIN déplore que malgré l'inflation, cette somme soit fixée pour les 5 ans à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité, approuve le projet de convention.

4) Consultation pour un concours restreint en vue d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du gymnase intercommunal : choix du lauréat

M. le Président rappelle à l'assemblée délibérante la procédure de consultation pour le concours restreint en vue d'un marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du gymnase intercommunal.

Il est rappelé que le jury est composé des membres de la commission d'appel d'offres ainsi que de trois professionnels (deux architectes et un économiste).

M. Romain MEPAS, assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO), a présenté les trois projets retenus pour le concours final parmi les 32 candidats qui s'étaient portés candidats pour le concours. Cette sélection avait été faite par le jury réuni une première fois le 1^{er} juin 2023.

Les trois scénarios sont présentés à l'assemblée avec leurs avantages et leurs inconvénients.

L'assemblée remercie l'AMO pour la qualité du travail fourni qui a permis au jury de faire un choix final lors de sa séance du 28 août 2023.

M. le Président propose à l'assemblée d'approuver le choix unanime du jury.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité retient le candidat MILK Architectes comme lauréat du concours. Il autorise M. le Président à signer les documents permettant le lancement et le suivi du marché de maîtrise d'œuvre.

M. le Président rappelle par ailleurs aux délégués ainsi qu'à Mmes et MM. les Maires présents que le montant prévu au budget 2023 du SIVOM pour les frais d'études liés au projet de restructuration du gymnase est de l'ordre de 170 000 €

La somme des études déjà engagées et qui vont être engagées dans les prochains mois sera supérieur, suite à l'offre du candidat retenu, ce qui nécessitera l'adoption d'une décision modificative budgétaire.

Comme le prévoit les statuts du SIVOM, un appel à contribution sera envoyé aux 14 communes d'ici la fin de l'année pour permettre le financement de ces premières études.

Ce premier acompte versé par les communes sera déduit ensuite du reste à charge en fin de projet. Le calcul des montants précis est en cours de finalisation et sera transmis rapidement aux communes pour qu'elles puissent s'organiser en conséquence.

5) Question diverses.

M. le Président informe l'assemblée d'un courriel de M. le Maire d'Aillon le Jeune adressé au SIVOM concernant la non-attribution d'une subvention à l'association « Musique et nature » cette année.

M. le Président précise que les documents demandés à cette association, comme à l'ensemble des associations sollicitant une subvention, n'avaient pas été tous fournis au SIVOM au moment du vote des subventions.

Les élus ne souhaitent pas réexaminer cette demande pour l'année 2023. Un rappel de la procédure de demande de subventions sera fait aux associations pour 2024.

La séance est levée à 21h15

Le Président,
Damien REGAIRAZ


SIVOM
Jeunesse Familles des Bauges
240 Avenue Denis Therme
73630 LE CHATELARD
N° SIRET 200 087 773 00012